



## ENTRAINEMENT EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

### Les objectifs de la formation :

- Maintenir les connaissances et les gestes nécessaires à la prévention des risques de votre établissement,
- Contrôle des connaissances acquises pendant la formation initiale.

### Le programme :

- Rappel sur le rôle de l'Equipier de Seconde Intervention,
- Evaluation des connaissances et rappel sur :
  - La combustion,
  - La réaction et la résistance aux feux
  - Le S.S.I.,
  - Les installations fixes d'extinction automatique,
  - Les textes réglementaires,
  - Les différents types d'extincteurs,
  - L'évacuation,
  - L'organisation interne.

### Informations pratiques :

**Pour Qui ?** Personnel désigné Equipier de Seconde Intervention désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail

**Pré-requis :** Personnel E.S.I. à jour de ses entraînements annuels

**Durée :** 06 heures

**Nombre de participants :** 3 à 10 stagiaires

**Méthode pédagogique :** Apports théoriques sur vidéo projecteur, Démonstration pratique et exercices d'apprentissage.

**Équipe de Formation :** Formateur incendie

### Réglementation

**L 231-3-1** Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

**R 232-12-20** Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alerte et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

**Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages**

**Règle R6-chapitre 6** Les équipiers de Seconde Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie. Les séances d'entraînement pratique ont lieu au moins tous les ans pour les E.P.I.

FORMATION

**Secourisme Objectif**

11 Lot Dionysos  
Bld des Moulins  
83460 Les Arcs sur Argens

Tél. : 04 94 73 28 53  
Mob.: 06 50 67 41 47  
Fax : 04 94 73 28 53

[www.secourisme-objectif.fr](http://www.secourisme-objectif.fr)

[contact@secourisme-objectif.fr](mailto:contact@secourisme-objectif.fr)

SIRET : 49086978100040  
Code NAF : 4774Z

Enregistrée au contrôle de la  
formation professionnelle  
sous le numéro 93 83 04054 83